

*mais garanti, de même qu'on espere à present qu'il se dégagera de sa garantie, voyant le préjudice qu'il cause à un Tiers. On se promet la même chose de l'équité des autres Puissances, qui ont aussi garanti cette Sanction, d'autant qu'elles ne l'ont sans doute fait, que dans la croyance qu'elle ne portoit préjudice à personne, & que l'événement leur fait voir aujourd'hui le contraire.*

La Cour de Vienne n'a point encore répondu à cet Ecrit, & ne paroît pas le devoir faire; parce que toutes les Puissances, & l'Espagne même, en garantissant la Pragmatique-Sanction n'ont pas été sans prévoir le cas qui est arrivé.

II. Le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, avertit le Public, & surtout les Souscripteurs pour le Supplément du Dictionnaire Historique de Moreri, in folio 2. Volumes; que dans le tems qu'il se promettoit de recevoir les deux Tomes, ou du moins le premier Tome de ce Dictionnaire, Edition du Sr. *Jean-Louis Brandmuller* de Balle, il apprend que ledit Sieur Brandmuller, sans avoir abandonné son dessein sur le Moreri, lui a cependant préféré d'autres grands ouvrages. Comme le certain est plutôt à prendre que l'incertain, & le present que l'avenir, le Sr. Chevalier a cru à cet égard devoir accepter des offres que lui a faites le Sr. *Jean Brandmuller*, frere du Sr. Jean-Louis Brandmuller, & inserer ici tout au long un Avis en forme de Programme du nouvel Editeur, suivant lequel le public, & surtout les Souscripteurs, ne perdront rien pour avoir attendu. Le papier plus beau que celui qui a été employé à l'Impression des six premiers Tomes du Moreri, & l'impresion qui en sera très-belle, les convaincront de ce qu'on avance. Voici l'Avis en question.